



REGLEMENT DU CONCOURS

1 – La commune de CHANAC organise le concours de fleurissement gratuit, pour tous les habitants et professionnels de la commune, qui le désirent.

Les professionnels de l'horticulture et les élus ne pourront pas participer à ce concours.

2 – Le concours est ouvert du 1^{er} mai 2018 au 15 septembre 2018. Les inscriptions se font au moyen du bulletin ci-dessous et sont ouvertes du 1^{er} mai 2018 au 15 juin 2018. Vous pouvez concourir dans une seule catégorie par foyer, selon les 4 définies sur le bulletin d'inscription, avec obligation de fleurir.

Les bulletins sont à déposer à l'accueil de la mairie avant le 15 juin 2018.

3 – **Les décorations florales et végétales doivent être visibles de la voie publique**, sans empiéter sur le domaine public.

4 – Un jury passera voir les réalisations entre début juillet 2018 et mi-septembre 2018. Le jury est composé d'élus et de professionnels du fleurissement.

5 – Le classement sera effectué selon les critères suivants : diversité dans le choix des végétaux, harmonie des couleurs, intégration à l'environnement, qualité et entretien des végétaux. **Seules les compositions de végétaux annuels seront prises en compte.**

6 – Les compositions les plus réussies dans chaque catégorie seront récompensées.

7 – Un candidat ayant gagné 3 fois le premier prix de sa catégorie, pourra participer mais ne sera pas classé pendant une édition.

8 – Obligation de fleurir : toute inscription rend la participation obligatoire, tout manquement entrainera de fait la suspension de concourir pendant deux éditions.

9 – L'inscription au présent concours entraine de la part des candidats, l'acceptation sans réserve du présent règlement et des décisions prises par le jury.

10 – L'inscription au présent concours entraine de la part des candidats, l'autorisation à la mairie de CHANAC, de conserver les photographies de leur maison, de leur balcon, de leurs fenêtres, de leur commerce, etc ..., prises lors du concours pour une durée illimitée, à les reproduire, à les diffuser dans le strict cadre de ses activités sur tous supports et tous les moyens de communication.

BULLETIN DE PARTICIPATION AU CONCOURS DE FLEURISSEMENT

A ramener à l'accueil de la Mairie avant le 15 juin 2018

Nom, prénom / société :

Adresse du lieu de fleurissement :

Téléphone :

FENETRES